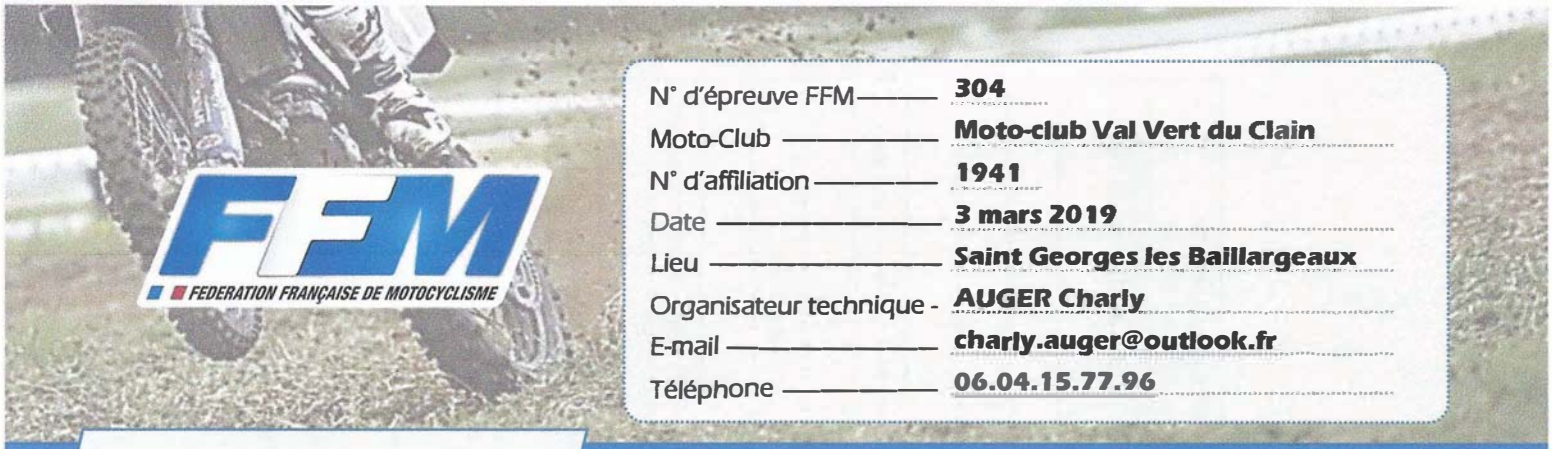

N° d'épreuve FFM ——— 304
Moto-Club ——— Moto-club Val Vert du Clain
N° d'affiliation ——— 1941
Date ——— 3 mars 2019
Lieu ——— Saint Georges les Baillargeaux
Organisateur technique - AUGER Charly
E-mail ——— charly.auger@outlook.fr
Téléphone ——— 06.04.15.77.96

ENDURANCE TT

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	M. BARRAUD Francis	Licence : 003006
Président du Jury ou Arbitre*	Mme DECOUT Delphine	Licence : 197143
Membre du Jury	M. SOURISSEAU Marc	Licence : 031368
Membre du Jury	M. GIRAULT Patrice	Licence : 158996
Commissaire technique responsable	M. CHARLOT Jacques	Licence : 006419
Responsable du chronométrage	M. SEUGNET - TEAM FLC	Licence : 276503

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Description
MX1 / MX3	15 ans	70 ans	126cc à 500cc 2t / 251cc à 650cc 4t	☐ Solo ☒ Equipage 2 pilotes / 5 heures
MX2	15 ans	70 ans	100cc à 125cc 2t / 175cc à 250cc 4t	☐ Solo ☒ Equipage 2 pilotes / 5 heures
Vétérans	37 ans	70 ans	toutes cylindrées	☐ Solo ☒ Equipage 2 pilotes / 5 heures
Féminines	15 ans	70 ans	toutes cylindrées	☐ Solo ☒ Equipage 2 pilotes / 5 heures
Équipage 85	12 ans	15 ans	85cc	☐ Solo ☒ Equipage 3 pilotes / 3 heures
MX1 / MX3	15 ans	70 ans	126cc à 500cc 2t / 251cc à 650cc 4t	☒ Solo ☐ Equipage 3 heures
MX2	15 ans	70 ans	100cc à 125cc 2t / 175cc à 250cc 4t	☒ Solo ☐ Equipage 3 heures
Vétérans	37 ans	70 ans	toutes cylindrées	☒ Solo ☐ Equipage 3 heures
Féminines	15 ans	70 ans	toutes cylindrées	☒ Solo ☐ Equipage 3 heures

Engagement :
Site Internet ---- www.engage-sports.com
Contact ---------- Charly AUGER
Téléphone ------- 06.04.15.77.96 E-mail -- charly.auger@ffmoto.com

Chronométrage :
Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non
Tarif :
Caution : -

EPREUVE FFM N° 304
VISA LMPC N° 019
ST-LEGER de la MARTINIERE 23/01/19

Article 4 — Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ **NON** ☒ **OUI** (*70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus*)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 — Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 — Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical .... **Docteur M. Ghazali**

Nombre de secouristes **12**

Hôpital le plus proche ..... **CHU Poitiers**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) ..... **25 min**

Article 7 — Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Carrières de St Georges les Baillargeaux**

Adresse ..... **Route d'Aillé, 86130 St Georges les Baillargeaux**

Capacité Moto : 300
(30 pilotes par kilomètre)

Capacité Quad : _1_
(30 pilotes par kilomètre)

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **10 km**

Largeur minimum de la piste ..... **2.5 m**

Nombre d'OCP* **10**
**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 09/01/19	Date : 23/01/19	Date : 28/01/2019
AUGER Charly	LMNA Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine	Numéro : 19/0071
	Signature numérique du Secrétariat P.O. de M. Patrick LAMOUREUX E-mail : ligue-motocycliste-reg-poitou-charentes@orange.fr Le 23/01/2019 10:34	FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

DEGRACUNE

EPREUVE FFM N° 304
VISA LMPC N° 019
ST-LEGER de la MARTINIERE 23/01/19

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM —— **304**
Moto-Club —— **Moto Club Val Vert du Clain**
N° d'affiliation —— **1941**
Date —— **3 mars 2019**
Lieu —— **Saint Georges les Baillargeaux**
Organisateur technique - **AUGER Charly**
E-mail —— **charly.auger@outlook.fr**
Téléphone —— **06.04.15.77.96**

HORAIRES PREVISIONNELS*

**sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve*

Date —— **3 mars 2019**

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
		Samedi 2 mars 2019		
16h00	19h00	**Contrôles administratifs**	Toutes	3:00
		Dimanche 3 mars 2019		
7h00	8h15	**Contrôles administratifs**	Toutes	1:15
7h00	8h45	**Contrôles techniques**	Toutes	1:45
8h50	9h50	**Essais Libres**	Toutes	1:00
10h00	10h10	**Briefing pilotes**	Toutes	0:10
10h45	10h55	**Mise en grille**	Toutes	0:10
11h00	11h05	**Départ SOLOS**	Toutes SOLOS	0:05
11h05	11h10	**Départ EQUIPAGES**	Toutes EQUIPAGES	0:05
11h00	14h00	**Course SOLOS**	Toutes SOLOS	3:00
11h05	14h05	**Course EQUIPAGES**	85cc (3 pilotes) 1h15 de roulage / pilote (25 min consécutives avec 45 min de repos)	3:00
11h05	16h05	**Course EQUIPAGES**	Toutes EQUIPAGES	5:00
16h15	16h45	**Remise des Prix**	Toutes	00:30
	17h00	**Fin**		

EPREUVE FFM N° 304
VISA LMPC N° 019
ST-LEGER de la MARTINIERE 28/01/19

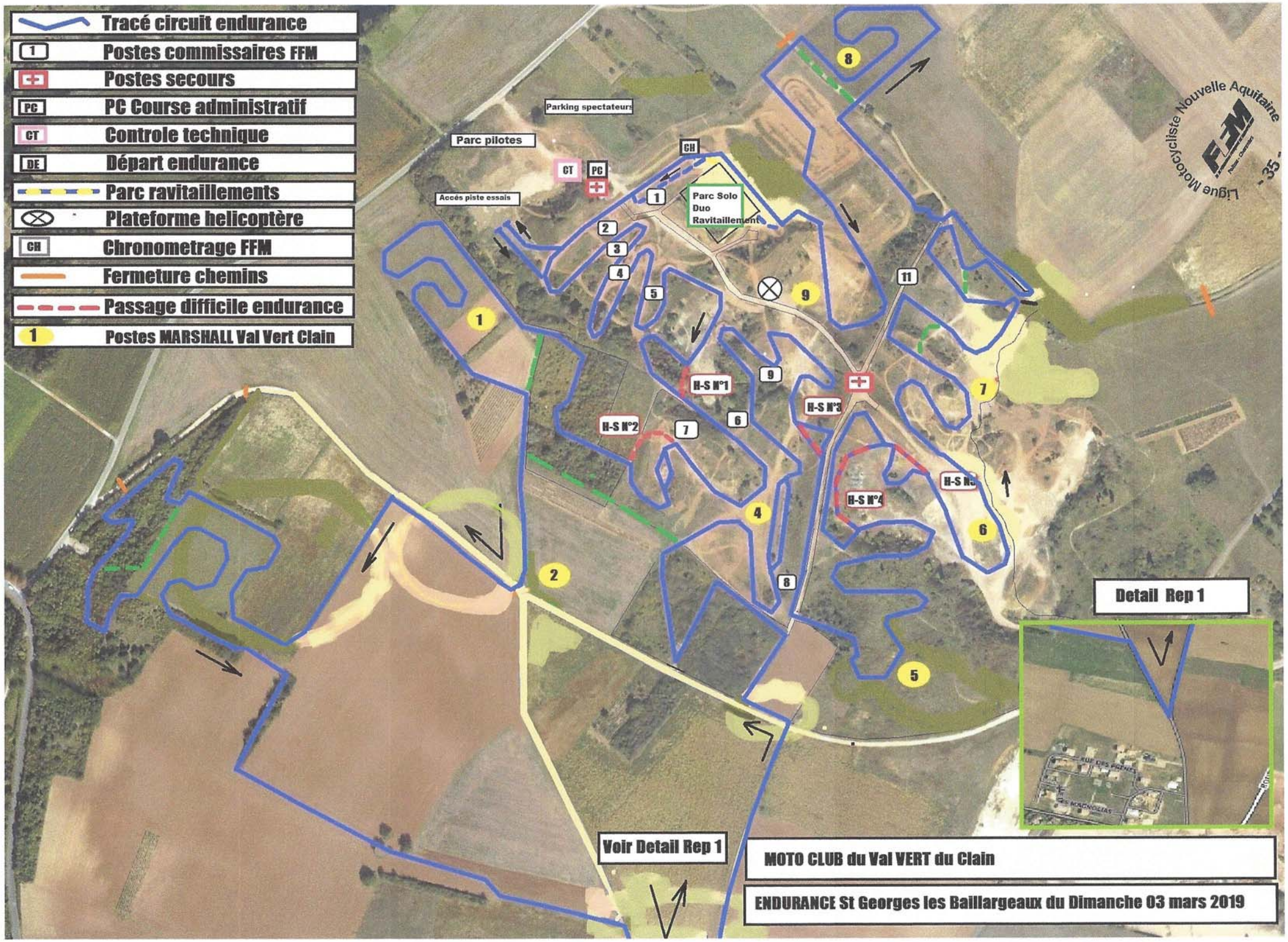
Tracé circuit endurance
Postes commissaires FFM
Postes secours
PC Course administratif
Controle technique
Départ endurance
Parc ravitaillements
Plateforme helicoptère
Chronometrage FFM
Fermeture chemins
Passage difficile endurance
Postes MARSHALL Val Vert Clain
Parking spectateurs
Parc pilotes
Accès piste essais
Parc Solo
Duo
Ravitaillement
H-S N°1
H-S N°2
H-S N°3
H-S N°4
Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine
Detail Rep 1
Voir Detail Rep 1
MOTO CLUB du Val VERT du Clain
ENDURANCE St Georges les Baillargeaux du Dimanche 03 mars 2019

Assurance et Banque

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE
(articles A 331-17 et A 331-18 du Code du Sport)

AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

MOTO CLUB VALVERT DU CLAIN
8 ROUTE DE MASSEUIL
86170 CISSE

a souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport, une police d'assurances garantissant sa responsabilité civile pour l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur dénommée ENDURANCE NATIONALE TOUT TERRAIN se déroulant les 2 et 3 mars 2019 à Saint-Georges-Les-Baillargeaux.

Numéro de contrat : 10403557604

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance que le souscripteur s'engage à signer ultérieurement, la compagnie couvre les risques prévus à l'article R331-30 du Code du Sport.

Conformément à l'article A 331-32 du Code du Sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre *(1)*	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 €	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € *(2)*	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel ou matériel garantis	500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
-Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle Dont frais d'urgence	500 000€ 50 000€	Néant Néant
- Préjudice écologique accidentel Dont frais de prévention du préjudice écologique accidentel	500 000€ 50 000€	Néant Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

PEFC 10-31-1493 / Certifié PEFC

Assurance et Banque

La présente attestation de police d'assurance est conforme aux exigences de l'article D 321-4 du Code du Sport.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à POITIERS le 3 JANVIER 2019 pour servir et valoir ce que de droit.

Pour la société,

AXA
Toutes assurances - Banque - Epargne - Prévoyance
Particuliers - Professionnels - Entreprises
EIRL PAILLON Michaël - Agent général
62, Avenue du Château des Gâtines - 86000 POITIERS
Tél. 05 49 52 59 59 - N° ORIAS : 10057972

PEFC 10-31-1493 / Certifié PEFC